



Procès-verbal du Conseil Municipal

de RILHAC-LASTOURS

Mercredi 29 octobre 2025

Début du conseil : 18h35

Nombre de présents en exercice : 8

PRESENTS : Mesdames Claudine ARNAUD, Cécile PERAIN, Aurélie RANOUIL, Fabienne DACQUET

Messieurs Jacques BARRY, Jean-Bernard RIVASSEAU, Michel VILLARS, Laurent ROUBINET, Sébastien FISSOT, Maxence CANION

Secrétaire de séance : Fabienne DACQUET

Monsieur le Maire annonce l'ordre du jour.

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du Conseil du 18 août 2025

La secrétaire de séance lit le compte rendu du Conseil du 18 août 2025.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Délibération - Mise en œuvre d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain (OPAH-RU) relatives aux autres centres-bourgs du territoire intercommunal avec la Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus.

Monsieur le Maire explique le projet, les périmètres concernés par ce programme. Il propose d'intervenir à hauteur de 2 façades par an ; à voir pour d'autres selon la nature et le montant des travaux. Ce dispositif d'aide au ravalement des façades consiste en un accompagnement financier aux travaux de ravalement de façade d'immeubles d'habitation privés, sur des périmètres spécifiques de centre-bourg, au taux de 40%, plafonné à 15 000€ de travaux. La subvention est prise en charge pour moitié par la communauté de communes (taux de 20%) et pour moitié par la Commune adhérent au dispositif (taux de 20%). La prestation d'animation de ce dispositif d'aide, confiée à SOLIHA, est prise en charge par la communauté de communes. La commune fixe annuellement, dans un souci de maîtrise du budget, une enveloppe budgétaire maximale dédiée à l'aide façade de 6000 € par an. Au-delà, l'instruction d'un nouveau projet sera soumise à vérification préalable de la nature et du montant des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **approuve** la mise en place d'un dispositif d'aides au ravalement des façades selon les modalités décrites dans la présente délibération ;
- **approuve** le périmètre d'intervention et le règlement d'intervention du dispositif annexés à la présente délibération ;

- **autorise** le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de l'aide façade ;
- **inscrit** aux budgets des cinq prochaines années les crédits nécessaires au versement des aides selon les modalités décrites dans la présente délibération ;
- **donne pouvoir** au Maire pour valider l'attribution des subventions de la Commune au titre du dispositif d'aides au ravalement des façades. Une information sera faite en conseil municipal sur les aides attribuées dans le cadre de cette délégation.

Délibération - Création d'un poste non permanent et d'un poste pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un remplacement des agents techniques ou administratifs en lien avec un accroissement d'activité, ou en lien avec un accroissement saisonnier d'activité, Monsieur le Maire propose la création de 2 postes non permanents jusqu'à la fin de son mandat. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte la proposition.

Informations diverses

*Monsieur le Maire informe que Monsieur Serge ADAM, adjoint technique, peut prétendre à un avancement de grade adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Pour se faire, il doit être rédigé les lignes directrices de gestion et le CST doit être saisi. Par la suite une délibération devra être prise pour acter l'avancement (au prochain conseil municipal).

Michel VILLARS demande le temps qu'il reste à travailler concernant Serge ADAM avant son départ en retraite. Monsieur le Maire informe qu'il lui reste entre 5 et 7 ans.

*Monsieur le Maire rappelle qu'un régime de prévoyance santé pour les agents communaux doit être mis en place au 01/01/2026 :

Plusieurs possibilités sont possibles :

- Adhésion à la convention proposée par le CDG (MNT) avec participation financière de minimum 15€ par agents.
- Adhésion à une convention propre à la commune (choix de la mutuelle par la commune, plusieurs devis ont été faits) avec participation financière de minimum 15€ par agents.
- Laisser le choix aux agents de prendre une mutuelle labellisée avec participation financière de minimum 15€ par agents.
- L'agent peut également choisir une mutuelle non labellisée ne donnant pas droit à la participation financière de la commune.

Il faut rappeler que l'adhésion reste facultative et que l'agent a le libre choix de sa mutuelle. Dans tous les cas, le projet doit être déposé au CST avant délibération (CST du mois de décembre).

Cécile PERAIN propose une participation financière de 20€ par agent, acceptée à l'unanimité.

Il est retenu de laisser libre choix aux agents pour leur mutuelle et ils percevront une participation financière pour les contrats labellisés.

La délibération sera prise au prochain conseil après avis CST.

***Régie :**

Monsieur le Maire explique que pour optimiser la gestion des régies, il est proposé de les

réorganiser – location salle des fêtes – concession cimetière – quêtes et dons.

Après contact avec de SGC de Saint Yrieix, il a été mis en évidence qu'une seule régie multiservices suffirait pour la commune de Rilhac-Lastours. Elle réunirait les quêtes et dons, location salle des fêtes et concessions de cimetières.

Il peut être également envisager de garder la régie quêtes et dons. Concernant les locations de salle des fêtes et les concessions de cimetière il y a la possibilité d'émettre des titres, le SGC s'occuperait de relancer les personnes en cas de non-paiement.

Le conseil accepte la création d'une régie multiservices regroupant quêtes et dons, cautions et arrhes pour la location de salle des fêtes.

Les paiements des locations de salle des fêtes et de concessions de cimetière seront effectués par titre.

La délibération sera prise lors du prochain conseil municipal après avis du comptable public.

***Noël :**

Aurélié RANOUIL informe que 42 livres ont été commandés pour offrir aux enfants. Il reste les sachets de bonbons à faire. Le spectacle est ouvert aux enfants de l'école de Saint Hilaire Les Places.

La préparation des colis des aînés et les bonbons des enfants se fera le lundi 15 décembre 2025 à 18h00 Salle du conseil.

Les colis seront composés de madeleines (MADIPAT), bière (LA STOUR), Confitures, Vin rouge, pâté, chocolats pour un maximum de 25-28€ par colis. *café*

*Une rencontre avec les associations et les nouveaux habitants de la commune est fixée au 12 décembre à 18h30.

***Bilan octobre rose :**

Laurent ROUBINET fait un compte-rendu de l'action : 21 marcheurs pour 105€ ; dons 65 € ; vente de produit « lutte contre le cancer » 56€.

***Busage lieu-dit Villeneuve**

Mr le Maire propose le busage à Villeneuve pour les eaux de pluie. Il va demander des devis à différentes entreprises.

*Mr le Maire rappelle la réunion de l'association « Pierres et patrimoine » le 31 octobre

*Concernant la cérémonie de commémoration du 11 Novembre, rendez-vous à 11h au cimetière de Rilhac, à 11h30 au cimetière de Lastours. Un moment de convivialité clôturera cette cérémonie.

*Le bois pour réparer la bascule de Rilhac a été commandé auprès de l'entreprise GOUDIER. Claudine ARNAUD demande s'il faut laisser la bascule accessible après les travaux.

*Claudine ARNAUD évoque également que la vitre du tableau d'affichage de Rilhac, a connu des dommages (brûlé ?). La vitre sera changée prochainement.

*Suite à un rendez-vous avec Madame BATAILLON, responsable de l'action commerciale de La Poste, il a été mis en évidence que les adresses de la commune n'étaient pas certifiées dans la base nationale, Jean-Bernard RIVASSEAU et Claudine ARNAUD effectueront la certification.

*Monsieur le Maire informe qu'il va prendre un rendez-vous avec l'architecte de la DRAC concernant l'Eglise de Rilhac.

*Sébastien FISSOT prend la parole concernant le PNR. Il explique que le parc a donné à chaque commune un sachet de graines dans le cadre « Abeilles Sauvages ». Il explique également que le PNR est en pleine révision de la charte et que cela demande un gros travail. La charte est valable 15 ans. Dans la prochaine charte le département de la Charente sera intégré, cela représentera 12 Communautés de Communes au lieu de 7 actuellement. Il donne le calendrier de l'établissement de la charte pour les 3 ans à venir.

*Rilhac-Lastours conserve ses 3 étoiles au label « Villes et villages étoilés ».

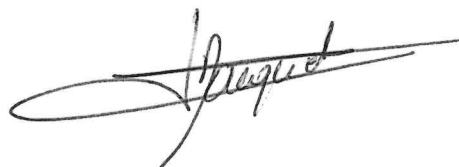
*Concernant le sapin de Noël de la salle des fêtes, il sera décoré par les enfants de la commune début décembre.

La séance est levée à 20h45.

Le Maire
BARRY Jacques

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jacques Barry', written in a cursive style.

Le secrétaire de séance
Fabienne DACQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Fabienne DACQUET', written in a cursive style.